

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 7

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Ratification du déplacement conduit à Bruxelles du 13 au 14 octobre 2015

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Relations Internationales
1,22,55**

PRESENTATION

Le rapport qui vous est présenté a pour objectif :

- de faire le bilan des RDV conduits,
- de valider les dépenses qui ont été nécessaires à l'organisation du déplacement.

I – RAPPEL DE L'OBJET DU DEPLACEMENT

Dans le cadre de la Politique Publique de Relations Extérieures de la collectivité, la Présidente et le délégué aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes souhaitent réinvestir et développer la politique européenne de la collectivité.

Une priorité : favoriser « **l'attractivité et le rayonnement de notre territoire en Europe pour contribuer à son développement économique, et pour y favoriser l'emploi** ».

Le Conseil Départemental des BdR souhaite jouer un rôle d'interface entre les institutions européennes et les acteurs de notre territoire et marquer ainsi sa volonté de devenir un acteur majeur de la dynamique européenne. Il s'agira de formaliser un flux permanent d'échanges (ascendants et descendants) entre le Territoire des BdR et « Bruxelles ».

Et ce, avec une double ambition :

- Que l'Europe soit mieux comprise par les acteurs du territoire des BdR.
- Que le territoire des BdR soit mieux défendu et promu auprès des institutions européennes.

Et ce, avec objectifs suivants :

- Sensibiliser aux enjeux de la SNCM
- Promouvoir les intérêts des agriculteurs des BdR auprès de la Commission européenne
- Cerner l'impact des politiques européennes sur le territoire des BdR.
- Identifier les programmes européens pouvant bénéficier à notre territoire des BdR.

Ce déplacement à Bruxelles a été organisé dans la perspective de ces 4 objectifs.

Le déplacement sur Bruxelles des 13 et 14 octobre

Ce premier déplacement organisé à Bruxelles par le Conseil départemental, l'a été à l'attention des Maires du Département.

Le but de ce premier déplacement était de sensibiliser les membres de la délégation :

- à la mise en œuvre des fonds structurels en région PACA (FSE, Feader et Feder), qui sont les instruments financiers de la politique dite « de cohésion » ou « régionale » de l'Union européenne.
- à la répartition exacte des rôles et des responsabilités entre l'Union européenne, l'état membre, et les collectivités locales dans la mise en œuvre des Fonds Structurels en région.
- au fonctionnement du Parlement européen et du rôle du député européen.

Il a ainsi été structuré donc autour d'un programme favorisant les rencontres avec :

Le Parlement européen :

- Des députés européens de la Région « Sud Est » de la France, afin de permettre une meilleure connaissance du fonctionnement démocratique européen, du mandat du député européen et de son rôle d'interface entre l'Union européenne et son territoire.

La Commission européenne :

- Les fonctionnaires de la commission, pour 3 RDV traitant :
 - Un instrument financier : les fonds structurels
 - Une politique : Politique agricole
 - Un Dossier technique : SNCM

Une rencontre politique :

- Le Cabinet du commissaire européen Pierre Moscovici

II – LA COMPOSITION DE LA DELEGATION (20 personnes)

ELUS DEPARTEMENTAUX x 6

- **Martine VASSAL**, Présidente du Conseil Départemental
- **Patrick BORE**, 1^{er} Vice –président du Conseil Départemental
Délégué aux Affaires internationales et européennes - Interventions humanitaires
- **Gérard GAZAY**, Conseiller Départemental – Vice-Président
Délégué au développement économique et à l'emploi
- **Marie-Pierre CALLET**, Conseillère Départementale –Vice- Présidente
Déléguée à la viticulture, au contrôle de gestion et au système d'information
- **Gérard FRAU**, Conseiller Départemental
Membre du Groupe PC et partenaires
- **Josette SPORTIELLO**, Conseillère Départementale
Membre du groupe PS - Ecologiste

MAIRES INVITES PAR LA COLLECTIVITE x 7

- **Christophe ALMARIC**, Maire de la Barben
- **Joël MANCEL**, Maire de Beaucueil
- **Jean-Pierre SERRUS**, Maire de La Roque d'Anthéron
- **Frédéric GUINIERI**, Maire de Puyloubier
- **Philippe GINOUX**, Maire de Sénas
- **Béatrice ALIPHAT**, Maire de Saint Mitre les Remparts
- **Jean ROATTA**, Adjoint au Maire de Marseille

AGENTS DU CD13 x 6

- **Marc JOLIBOIS**, Directeur de Cabinet
- **Christopher BLANCHET**, Conseiller spécial de la présidente
- **Vincent BONGARS**, Direction de la communication

- Laetitia PERETTI, Direction du Protocole
- Jean Marc BUISSON, Directeur des Relations Internationales et Européennes
- Linda CASTA, Adjointe au Directeur des Relations Internationales et Européennes

ACCOMPAGNATEUR x1

- Eric MARIN LEFEBVRE, Voyagiste ATL

III – LE PROGRAMME REALISE

Mardi 13 octobre

- 11.00 : RDV aéroport
- 12.20 : Décollage prévu de Marseille
- 13.30 : **Décollage réel de Marseille**
- 14.45 : Arrivée du vol de Marseille à Bruxelles
- 15.30 : Sortie aéroport – Prise en charge bus privatisé
- 16.00: RDV Madame Siracusa, DG Agriculture France
- 17.15 : RDV Henrik Morch, Directeur Transport, Poste et autres services
- 18.15 : Départ pour hôtels
- 18.30 : Installation de la délégation dans les hôtels
- 18.30 : Temps libre
- 21.00 : Dîner : Délégation en présence de Renaud MUSELIER
- 23.30 : Retour hôtel

Mercredi 14 octobre

- 08.30 : Petit déjeuner
- 10.00 : Départ de l’Hôtel
- 11.00 : RDV Mme Timea Moreau-Tepliczky, DG Emploi,
- 12.15 : Déjeuner avec Monsieur Renaud Muselier, parlementaire européen
- 14.30 : Visite du Parlement européen
- 16.00 : Rdv avec Bailly Directeur de Cabinet de Monsieur Pierre Moscovici, Commissaire européen en charge des Affaires économiques et financières, fiscalité et douanes.

La Délégation	Mme la Présidente, le Directeur de Cabinet, le Conseiller spécial
18.00 : Départ pour aéroport	17.30 : Départ pour la Gare
19.15 : Arrivée aéroport	18.37 : Thalys direction Paris
21.10 : Décollage	19.59 : Arrivée à Paris
22.55 : Arrivée Marseille	

III – CONTENU DES RENCONTRES

1- Direction Générale de l’Agriculture et du Développement rural :

Rencontre : Mme Elisabetta Siracusa, adjointe au chef de Cabinet du Commissaire en charge de l’agriculture et du Développement Rural, et son équipe

Point sur la Politique agricole

Les questions abordées :

- Le problème rizicole et l'enjeu des aides découplées : Eclaircissement fait sur le rôle du Ministère de l'agriculture dans le choix des quotas, des procédures, des coefficients, et du rôle de la Commission limité à prendre acte des décisions de ce dernier et à les valider.
- Le verdissement de la PAC.
- La promotion des filières courtes de distribution.
- Concurrence avec d'autres territoires producteurs en Europe : L'absence d'une politique fiscale commune en Europe ayant pour conséquence de rendre peu concurrentielles nos productions agricoles aux prix élevés face au coût de production moindres des produits issus de pays à fiscalité plus légère.
- La Xylella Fastidiosa : la Présidente s'est félicitée de l'initiative de la Commission européenne : Directive 2015/789 relative à des mesures de prévention de toute propagation et a rappelé la mission de vigilance essentielle du LDA.

Bilan à l'issue de la réunion :

- La rencontre a permis de préciser les rôles respectifs de la Commission européenne, des états membres et des collectivités locales dans le processus décisionnel. Cette meilleure maîtrise du rôle joué par chacun et de sa capacité de proposition et d'arbitrage permettra au CD13 d'avoir un dialogue constructif avec le Ministère de l'agriculture français dont les contours de sa responsabilité dans les prises de décisions sont désormais plus clairement établis.
- La nécessité pour le département des BdR de se retourner vers le Ministère de l'Agriculture pour avoir des réponses aux enjeux de son territoire.

2 – La Direction Générale de la Concurrence :

Rencontre : Monsieur Henrik Morch, Directeur en charge des marchés des transports, poste et autres services, et son équipe.

Point sur le dossier SNCM : La délégation a souhaité avoir des éclaircissements sur les règles de procédure et la position de la Commission européenne.

Les questions abordées :

- *Enjeu autour de l'aide publique (de 2 fois 220 millions d'euros) octroyée à la SNCM :*
 - o *Rappel par la Commission européenne que les aides publiques attribuées à des opérateurs privés doivent se faire en toute conformité à la règle impérieuse de ne pas fausser la concurrence entre les opérateurs. Rappel que dès lors, une attribution doit se faire dans le cadre d'une procédure administrative codifiée nécessitant notamment une déclaration préalable auprès de la commission européenne, et l'accord de l'institution communautaire.*
 - o *Rappel par la Commission du rôle et de la responsabilité de chacun dans le dossier, dont celui de l'état français responsable de la procédure de déclaration.*
 - o *Rappel que la procédure n'a pas été strictement suivie en l'espèce.*
 - o *Rappel par la commission européenne que l'institution communautaire est garante de la bonne application des traités et qu'à ce titre, la Commission européenne a régulièrement saisi l'état français de ce manquement à la procédure, sans que ce dernier ne réagisse. Ce qui conduit aujourd'hui à voir qualifier d'illégale l'aide publique octroyée par l'état à la SNCM dont il a été indiqué à l'état français qu'elle faussait le marché et les règles de la concurrence*

- *L'Etat français aurait dû engager une procédure de recouvrement de cette aide déclarée donc illégale. Ce qu'il n'a pas fait, et conduit là encore un manquement à ses obligations.*
- Enjeu autour du devenir de cette dette pesant sur l'entreprise et donc sur l'éventuel repreneur.
 - Cette somme reste exigible par la Commission européenne.
 - Le rendu de cette aide conduirait à la mise en péril de la SNCM et pèserait sur les possibles repreneurs.
 - La Commission européenne accepte toutefois de ne pas recourir au remboursement de la dette, si le respect des critères de discontinuité est avéré dans les propositions de reprises présentées.

Bilan à l'issue de la réunion :

- La Commission insiste sur sa volonté de travailler en partenariat et en prévention avec chaque état membre et chaque autorité publique susceptible d'octroyer une aide publique. Les services de la Commission européenne sont disponibles et en demande de ces échanges préventifs pour favoriser et contribuer à un meilleur respect des traités et des procédures.
- La délégation des BdR a effectivement été reçue par un Directeur (et son équipe) très ouvert au dialogue et aux échanges possibles permettant de faire de la pédagogie sur les procédures, de l'accompagnement sur les projets et du conseil aux opérateurs publics et privés.

3 – La Direction Générale de l'emploi, des Affaires sociales et de l'inclusion

Rencontre : Mme Timea Moreau-Tepliczky, la DG Emploi, Unité E.2, France

Point sur la mise en œuvre des fonds structurels avec un focus sur le Fonds Social Européen

Les questions abordées :

Mme Moreau a présenté :

- *La volonté politique de l'Union européenne d'encourager des projets en faveur de l'inclusion sociale, de l'emploi, de la formation, l'entrepreneuriat,*
- *L'outil financier principal sur ces thématiques : le Fonds Social Européen*
- *Les modalités de mise en œuvre du FSE dans les régions*
 - *Programme Opérationnel en faveur de l'emploi et des entreprises*
 - *Les mesures en faveur de la jeunesse : les Ecoles de la Deuxième chance, le Service civique, la garantie jeunes, Initiative Emploi Jeunes*
 - *Le rôle d'animateurs de territoires et de gestionnaires des fonds structurels des conseils régionaux (en application du principe de subsidiarité qui sera toujours privilégié par la Commission européenne).*
- *Le rôle des collectivités locales : mettre en œuvre les fonds structurels (dont le FSE) aux travers des projets structurants.*

Mme la Présidente du CD3 a :

- *Exposé des thèmes et publics prioritaires pour la collectivité : emploi, insertion, entreprises, insertion des jeunes les plus précaires, se retrouvant ainsi sur les mêmes priorités des politiques de l'Union européenne.*

- *Exposé du principe de gestion directe par le CD13 d'une enveloppe globale de 10 millions d'euros destinés à soutenir des projets en faveur de l'insertion et notamment du public bénéficiaire de minima sociaux.*
- *Animé une discussion autour du rôle possible de la collectivité pour accompagner sur notre territoire la politique européenne en faveur de l'emploi et du développement économique et sur sa faculté de se positionner comme porteur de projets.*
- *Déploré que le Département et les communes aient été peu associés aux travaux préparatoires relatifs à l'élaboration des Programmes opérationnels.*
- *S'est faite le relai des maires qui déplorent le manque de lisibilité sur la programmation des fonds structurels en région et qui ont fait part de leurs difficultés à obtenir l'information sur les mesures des PO qui pourraient bénéficier à leurs communes et/ou à leurs territoires. Les maires déplorent également l'absence d'information et de contact avec le Conseil Régional qui pourtant en tant qu'autorité de Gestion des Fonds Structurels devrait être l'animateur principal de la politique régionale européenne, sur le territoire.*

Bilan à l'issue de la réunion :

- Les membres de la délégation ont mieux compris les éléments de mise en œuvre de la politique régionale européenne financée par les fonds structurels, animée par les Conseils régionaux, conduite au bénéfice d'actions locales portées par les acteurs publics et privés.
- Les membres de la délégation ont pu se familiariser avec l'existence du Fonds Social Européen ; Fonds européen dédié au cofinancement de mesures favorisant l'inclusion sociale et l'emploi en région.
- Les membres de la délégation ont conclu que :
 - o Le Département des BdR doit se rapprocher du Conseil Régional pour exercer une action de lobbying auprès de ce dernier et lui indiquer sa volonté de contribuer à la mise en œuvre plus efficiente des fonds structurels sur le territoire des BdR
 - o Le Département des BdR doit développer toutes mesures permettant à la collectivité de bénéficier des fonds structurels
 - o Le Département des BdR doit développer toutes mesures permettant aux opérateurs du territoire des BdR (dont les maires), de bénéficier des fonds structurels

4 – Un rdv Politique : Monsieur Bailly, le Directeur de Cabinet de Monsieur Pierre Moscovici, Commissaire européen en charge des Affaires économiques et financières, de la fiscalité et des douanes.

Le Délégué aux Relations Internationales a présenté la délégation et l'objet de ce déplacement à Bruxelles; et a précisé les grandes lignes de la nouvelle Politique de Relations Extérieures de la collectivité et de la place prépondérante qui occupe l'action européenne.

Monsieur Bailly a rappelé :

- Le fonctionnement de la Commission européenne,
- La répartition des rôles entre les fonctionnaires (25.000 fonctionnaires en charge de l'administration de 28 Etats Membres et 510 millions d'euroéens), les Commissaires et le Président de la Commission européenne.

Monsieur Bailly a présenté les grands axes politiques de la Présidence Juncker :

- Lutte contre la montée des extrêmes en Europe, et mobilisation pour les prochaines élections au Parlement européen (les dernières ont eu lieu en mai 2014 afin d'élire pour 5 ans 751 députés européens)
- Renforcement du socle de Droits sociaux communs à tous les européens
- Confirmation de la base libérale du marché intérieur
- Volonté de maintenir à niveau le budget de l'Union alors que les Etats membres le souhaitent en baisse
- Volonté de renforcer les actions pédagogiques sur le fonctionnement de l'Union.
- Le dispositif des « Dialogues citoyens » en Régions : A la demande du Président Juncker, les 28 Commissaires vont à la rencontre des opérateurs de terrain et des européens

II – Le Parlement européen

- Visite du parlement européen
- Assister à quelques minutes de la mini session en cours
- Rencontre avec Renaud Muselier, député européen : information sur le mandat de député européen et description du quotidien de son activité parlementaire

LES PERSPECTIVES POUR LA COLLECTIVITE :

Et dans le cadre de la Politique européenne que la CD13 développera :

- Le CD 13 reconduit le principe des déplacements sur Bruxelles organisés à des fins pédagogiques et de lobbying
- Le CD 13 confortera son rôle d'interface entre les acteurs du territoire et les institutions européennes
- Le CD13 structurera son action et ses services afin de permettre une recherche, une captation et une gestion plus efficaces des fonds européens (fonds structurels et fonds sectoriels) au bénéfice :
 - o Des projets qu'elle développe en déclinaison de ses Politiques Publiques
 - o Des projets développés par les acteurs de son territoire
- Le CD13 se rapprochera du Conseil Régional pour conduire une action complémentaire d'animation de territoire favorisant l'émergence de projets et une meilleure utilisation des fonds structurels européens sur le territoire du 13
- Le CD13 étudiera les modalités d'un partenariat avec la Représentation régionale Paca présente à Bruxelles

V - BUDGET

Budget réalisé : 23.775 euros

Ce sont des dépenses de transport, de séjour et des dépenses accessoires et nécessaires à la bonne réalisation de la mission, imputées au Budget départemental 2015 comme indiqué ci-dessous :

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents et transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Frais de déplacement	011 0202 6251

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et déplacement	65 021 6532-1

VI - CONCLUSIONS :

Au bénéfice des considérations qui précèdent, dans le cadre de la Politique publique de Relations extérieures du Conseil départemental pour l'exercice 2015, et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif - cadre de déplacements du Conseil départemental en mission de coopération, je vous propose de vous prononcer favorablement sur :

- La ratification des moyens, actions, et résultats mis en œuvre et réalisés à l'occasion de cette mission,
- Les dépenses qui ont été nécessaires au bon déroulement de cette mission, pour un montant de 23.775 euros.

Ces dépenses ont été prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental 2015 sur les lignes 011 048 6228, 65 021 6532, 65 021 6532-1, 011 048 6232, et 011 0202 6251.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL